

Contexte et enjeux du ROR pour les ESMS

Favoriser le bon passage au ROR national



Mardi 23/06/26 – 10h15 – 11 h

ORDRE DU JOUR

- Le ROR : qu'est-ce que c'est ? Quand et pourquoi basculera-t-on au ROR National ?
- Comment disposer de comptes conformes au ROR National ?
- Conseils pour identifier les référents ROR au sein des ESSMS
- Questions/Réponses



Le ROR : qu'est-ce que c'est ?

Quand et pourquoi basculera-t-on au ROR National ?



Le ROR est un outil qui permet de référencer l'offre sanitaire et médico-sociale d'Île-de-France

- 👉 Etablissements de santé
- 👉 ESSMS
- 👉 Professionnels de santé libéraux

Une saisie unique
Des usages multiples

**SÉCUR
NUMÉRIQUE** *Le ROR est un référentiel socle, en
lien avec le Ségur Médico-Social.*



L'OUTIL DE DESCRIPTION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE DEVIENT **NATIONAL**



Ce qui change à compter de T1 2027

- ✓ Une interface moderne et plus intuitive
- ✓ Un outil unique qui harmonise les descriptions

Ce qui ne changera pas

- 👉 Reprise des offres et des comptes dans l'outil national
- 👉 Les interlocuteurs privilégiés des établissements et professionnels restent régionaux

CHECKLIST POUR PRÉPARER LE PASSAGE AU ROR NATIONAL (ESMS)



Comptes nominatifs

Les comptes d'accès en modification à votre établissement sont tous nominatifs



Adresse mail unique

Pour chaque compte : une adresse email **unique** et **non partagée**



Référents ROR désignés

Les référents ROR au sein de votre établissement sont désignés, connus, et disposent des comptes et droits d'accès en modification nécessaires

CE QUI EST DÉTAILLÉ DANS CETTE PRÉSENTATION



Mme W., chef de projet numérique au sein de l'organisme gestionnaire Place à l'Autonomie (15 ESMS en Île-de-France), est informée à l'occasion d'un webinaire du **passage prochain au ROR National**.

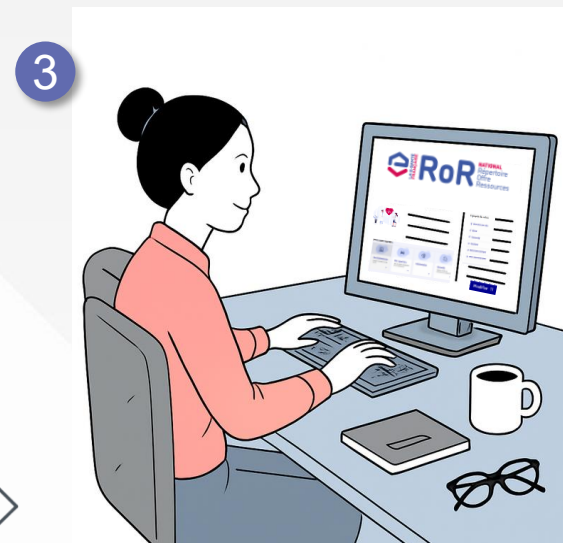


Mme W. contacte les directions des ESMS et s'assure que des référents ROR sont bien désignés dans chaque structure. Elle travaille avec eux à contrôler

- Les comptes d'accès nominatifs au ROR.
- La description des offres/contacts.



Pour une expertise métier, Mme W. échange avec les soignants/éducateurs à même de la renseigner sur les informations à actualiser.



Après la bascule au ROR National, Mme W. assiste les référents ROR dans la **première connexion** au nouveau site avec **les mêmes identifiants**. L'ensemble des **offres de Place à l'Autonomie** sont **présentes**, et peuvent être mises à jour via une **interface ergonomique et fluide**.

COMMENT DISPOSER DE COMPTES CONFORMES AU ROR NATIONAL ?



VÉRIFIER LA CONFORMITÉ D'UN COMPTE ROR



1. Identification du compte

Doivent figurer dans le ROR :

- Nom et prénom réels du titulaire
- Adresse email
- Structure(s) de rattachement



2. Unicité de l'adresse mail

- Aucun autre compte ROR n'utilise cette adresse
- En cas de doublon, se rapprocher du support utilisateurs SESAN pour préciser les comptes concernés



3. Conclusion de la vérification

Compte conforme

Aucune action requise hormis une tentative de connexion au ROR après la bascule au ROR National (procédure de mot de passe oublié)

Compte non conforme

Contactez le support SESAN

MON COMPTE EST-IL CONFORME ? EXEMPLES

Conforme

- ✓ Compte nominatif : Diego EXEMPLE
- ✓ Email unique : d.exemple@chfictif.fr*
- ✓ Établissement rattaché correctement
- ✓ Profil adapté à l'action à réaliser

Non conforme

- ✗ Compte générique : RéférentIME OGFICTIF
- ✗ Adresse partagée : ime@ogfictif.fr
- ✗ Compte sans adresse email
- ✗ Compte rattaché au mauvais établissement

**pour vérifier l'adresse mail utilisée, connectez vous au ROR-IF puis rendez-vous dans "Menu" puis "Mon compte"*

Attention



Tous les comptes non conformes seront SUPPRIMES dans le ROR National

SE CONNECTER AU ROR



S'authentifier sur <https://www.ror-if.fr/ror> ou par l'intermédiaire du portail régional des professionnels de santé ([ENRS](#))



Pour disposer d'un **compte d'accès au ROR-IF (régional)**, consultez la page e-learning dédiée [en cliquant ici](#).

Qui contacter en cas d'habilitations inadaptées ou obsolètes ?

En priorité, contacter le **réfèrent ROR de l'établissement** ou la **direction**, habilités à demander une mise à jour des droits.

Si nécessaire, solliciter le [support ROR du GIP SESAN](#) : pour une analyse de la situation, et pour accompagner la mise à jour ou la rectification des habilitations.

COMPTES - QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Pourquoi exiger des comptes nominatifs ?

- Les comptes ROR doivent être **strictement nominatifs** afin de répondre aux **standards de sécurité promus** par l'Agence du Numérique en **Santé**. Ils permettent une traçabilité précise des actions, renforcent la protection des informations (notamment les données de santé) et réduisent les risques liés au partage d'identifiants.

Peut-on disposer de droits sur plusieurs établissements avec un même compte ?

- **Oui**. Un même compte nominatif peut disposer de droits sur plusieurs établissements. Cette pratique est utile et souhaitable lorsque l'utilisateur intervient sur plusieurs Entités Géographiques ou lorsqu'il est rattaché à un GHT, ou encore le siège d'un groupe ou d'un organisme gestionnaire.

Pourquoi préciser/vérifier la fonction ou le rôle de l'utilisateur ?

- Cela permet d'attribuer des **habilitations adaptées aux missions réelles de l'utilisateur**. Ces informations facilitent une **gestion sécurisée et cohérente des droits d'accès** et limitent l'exposition à des permissions excessives. Les pratiques du GIP SESAN respectent la [politique d'accès aux données du ROR \(doctrine d'urbanisation\)](#).



Est-il possible de disposer de droits sur un périmètre « infra établissement » ?

- Dans le ROR-IF (régional) il n'est possible d'attribuer des droits sur l'offre qu'à l'échelle de l'établissement au total (Entité Géographique). En revanche lorsqu'il s'agit de saisie des lits/places disponibles il est possible d'attribuer des droits à une échelle plus fine (fiches Unité Opérationnelle/offres).
- Dans le ROR National, l'attribution des droits en modification/saisie à des niveaux infra-établissements sera davantage aisée et paramétrable.

DOSSIERS COLLABORATIFS - QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Quelles sont les conditions pour pouvoir envoyer un dossier collaboratif en validation ?

- L'utilisateur doit disposer d'un droit en modification sur l'offre de l'établissement (rôle « Référent » ou « Direction »).
- Toutes les fiches associées au dossier doivent être enregistrées et finalisées, avec un pictogramme « au vert » dans l'arborescence en gauche de page (*hors suppressions*). Tant qu'au moins une fiche dans le dossier n'est pas enregistrée et finalisée (pictogramme grisé), l'envoi en validation n'est pas possible.

Que se passe-t-il après l'envoi du dossier collaboratif en validation « gestionnaire »?

- Le GIP SESAN (gestionnaire du ROR) est notifié de l'envoi en validation. Il procède à des vérifications d'absence d'impact des informations modifiées/supprimées sur les outils numériques connectés au ROR (*ViaTrajectoire, Santélien, eCerveau, bed management...*). Une fois les vérifications réalisées, une validation « gestionnaire » est réalisée et le dossier collaboratif est clôturé. Les modifications apportées sont publiées dans le ROR puis dans les sites et portails exploitant ses données.

Comment savoir si mon dossier collaboratif est bien en attente de validation « gestionnaire » ?

- Le dossier collaboratif se trouve dans la section « En attente de validation par le Gestionnaire ou par l'Administrateur de Territoire ».
- Si le dossier collaboratif ne s'y trouve pas :
 - « En cours de peuplement ou de mise à jour » ou « En attente de validation par la Direction » = 1 à 2 validations restent à réaliser.
 - Non présent dans les différentes sections de la liste des dossiers collaboratifs = le dossier collaboratif a déjà été validé gestionnaire, ou supprimé. En cas de doute, [contacter le support utilisateurs](#).

IDENTIFIER LES RÉFÉRENTS ROR AU SEIN DU/DES ESSMS



Le Décret n° 2023-1057 du 17 novembre 2023 donne le cadre réglementaire du ROR. Il mentionne notamment **l'obligation pour les établissements sanitaires ainsi que les structures et services médico-sociaux de maintenir à jour leurs données dans le ROR.**

Il pose le ROR en tant que référentiel socle, pour fournir des données aux services numériques utilisés par les intervenants en santé et usagers (Santé.fr, Santélien, ViaTrajectoire, etc.). Les structures sanitaires, médico-sociales et de ville doivent s'y décrire et mettre à jour leurs informations au moins une fois par an. De ce fait, **des référents ROR doivent être identifiés au sein des structures.**

Des référents peuvent être nommés :



Aux sièges de groupements locaux,
régionaux, nationaux
(organisme gestionnaire, entité
juridique,...)



Au sein de chaque
structure
(établissement, service,
entité géographique)



À une échelle infra-établissement
⌚ À venir pour les ESMS

CHECKLIST : BIEN IDENTIFIER LES RÉFÉRENTS

Quelles sont les missions du référent ROR ?

- Décrire son établissement une première fois dans le ROR
- Mettre à jour les informations décrites tous les ans
- Assurer la gestion des comptes et habilitations sur l'établissement
- Mise à jour de l'offre lors des campagnes de peuplement

Qui peut être référent ROR ?

- C'est au choix de chaque structure
- La complétion du ROR demande des connaissances administratives et "métiers"

LE ROR : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Complétez le formulaire régional de désignation des référents ROR :

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/8LTAj7vHx4SN3eAd34gCFr/12>



Notre rôle :

Vous aider à prendre
en main l'outil



Votre rôle :

Décrire des données
précises et à jour

Nous sommes là pour vous accompagner dans l'utilisation du ROR. Nous avons besoin de vous qui avez la connaissance terrain de ce que votre établissement propose. Ensemble, nous pouvons assurer des données utiles et à jour pour une meilleure orientation des usagers/patients sur le territoire.

LA BASCULE AU ROR NATIONAL : PROCHAINES ÉTAPES



LA BASCULE AU ROR NATIONAL EN 3 JALONS-CLÉ

Calendrier spécifique à l'Île-de-France

Jusqu'au 30/09/2026

**Travail de
nettoyage des
comptes et de
l'offre,
désignation de
référénts**

Jusqu'au 15/03/2027

**Préparation
renforcée au
passage au ROR N.**

*Formations, présentations,
partage d'expériences
d'autres régions.*

Fin T1 2027

**Mise à
disposition du**

RoR
NATIONAL
Répertoire
Offre
Ressources

LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ESMS

Je souhaite référencer mon ESMS pour la première fois dans le ROR :



Support utilisateurs
Formulaire de contact
ror.support@sesan.fr
☎ 01 83 76 30 31



Questions
fréquemment posées



Parcours de formation
« Décrire sa structure
pour la première fois »

Je désire gagner en maîtrise/connaissance du ROR :



Parcours de formation
« Mettre à jour son offre
dans le ROR »



Accompagnement
individuel au ROR-IF
(30')



Agenda des prochains
événements (collectifs)

Autres besoins (comptes, renouvellement, mots de passe, renseignement...) :



Support utilisateurs
Formulaire de contact
ror.support@sesan.fr
☎ 01 83 76 30 31



Accompagnement à la
préparation à la bascule
au ROR National (30')



Article à propos du ROR
National sur le site SESAN

EN RÉSUMÉ :

**Mi-2026 –
début 2027**



Comptes nominatifs

Les comptes d'accès en modification à votre établissement sont tous nominatifs



Adresse mail unique

Pour chaque compte : une adresse email **unique** et **non partagée**



Référents ROR désignés

Les référents au sein de votre établissement sont désignés, connus, et disposent des comptes et droits d'accès en modification nécessaires. **Ils reçoivent les actualités quant au ROR National**

**A partir de
T2 2027***



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

★ PARTAGEZ-NOUS VOTRE AVIS

Nous vous invitons à consacrer une minute à la complétion du **questionnaire de satisfaction post-présentation**

Je complète le sondage



🎯 RESTONS EN CONTACT POUR LES ENJEUX ROR/VIATRAJECTOIRE/DUI

Mettre à jour le ROR aujourd'hui, c'est préparer aussi **l'interopérabilité ViaTrajectoire-Dossier Usager Informatisé de demain**. Une offre correctement décrite dans le ROR permettra à l'avenir d'alimenter automatiquement les demandes d'orientation et d'en faciliter la gestion directement depuis le DUI.



FINANCEMENT CYBER ESMS – 1ER JUILLET 2026



[Cybersécurité]
Guichet Unique
d'accompagnement pour les
établissements médico-sociaux
(ESMS)



WEBINAIRE
Présentation de l'offre de financement
cyber régionale pour les ESMS d'IDF

1 JUILLET 2026 - 14h à 15h



Je m'inscris

